

noine de l'église cathédrale Saint-Gervais de Soissons. Cette cession est faite moyennant une rente de 600 livres. De son côté, M<sup>e</sup> Samson Athenas s'engage à résigner son canonicat de Soissons en faveur de Messire Charles Lourson, prêtre curé de Martimont, et à payer la rente stipulée.

Ce document est donc une nouvelle « pièce justificative » à l'histoire de Montigny-Lengrain publiée par M. l'abbé Saincir dans le bulletin de la Société.

M. HÉMERY

*En marge de la Révolution*

Notre collègue analyse un important document de l'époque révolutionnaire, concernant les mesures à prendre par le régisseur de la terre du marquisat de Monchy, afin de garantir son possesseur Louis-Antoine de Gramont, duc de Lesparé, contre les effets des décrets financiers votés par l'Assemblée constituante, sans surcharger outre mesure les fermiers de cette terre du poids des nouveaux impôts.

La suppression des dîmes, champarts, lods et autres profits nés de l'ancien régime creusait en effet un trou si considérable dans les revenus de la terre de Monchy, qu'il est décidé de ne plus entretenir les bâtiments de la ferme de Vignemont, tenue de longue date par la famille Badin; les terres en seront partagées et louées à plusieurs des enfants Badin.

Le document fait remarquer que les terres louées sans bâtiments à plusieurs laboureurs rapportent plus qu'une grande ferme, louée à un seul, dont le propriétaire doit entretenir les bâtiments. De plus cette pratique fait vivre nombre de petits laboureurs au lieu d'un seul dont tous les habitants d'un village ne sont plus que les mercenaires.

Mais pour le duc de Lesparé le résultat sera dans doute le même, car, si son notaire touche bien les revenus des terres « on n'a encore vu aucun compte de sa façon depuis qu'il est à Monchy ».

M. Jacques PHILIPPOT

*A propos de Morienvall*

Au cours d'une excursion faite dans notre région par la Société française d'archéologie, le 13 mars 1939, et à laquelle prenait part notre confrère, M. Charles Ricôme, architecte chargé de l'entretien de Morienvall, a attiré l'attention des visiteurs sur le problème posé par le déambulatoire ajouté à cette église au XII<sup>e</sup> siècle.

Pour M. Lefèvre-Pontalis, cette adjonction avait pour but de faciliter la circulation des foules, qui venaient à Morienvall, vénérer les reliques de saint Annobert.

Mais M. Charles Ricôme, considérant l'étroitesse de ce déambulatoire et son manque de communication directe avec le transept, rejette cette opinion. Pour lui, sa fonction,